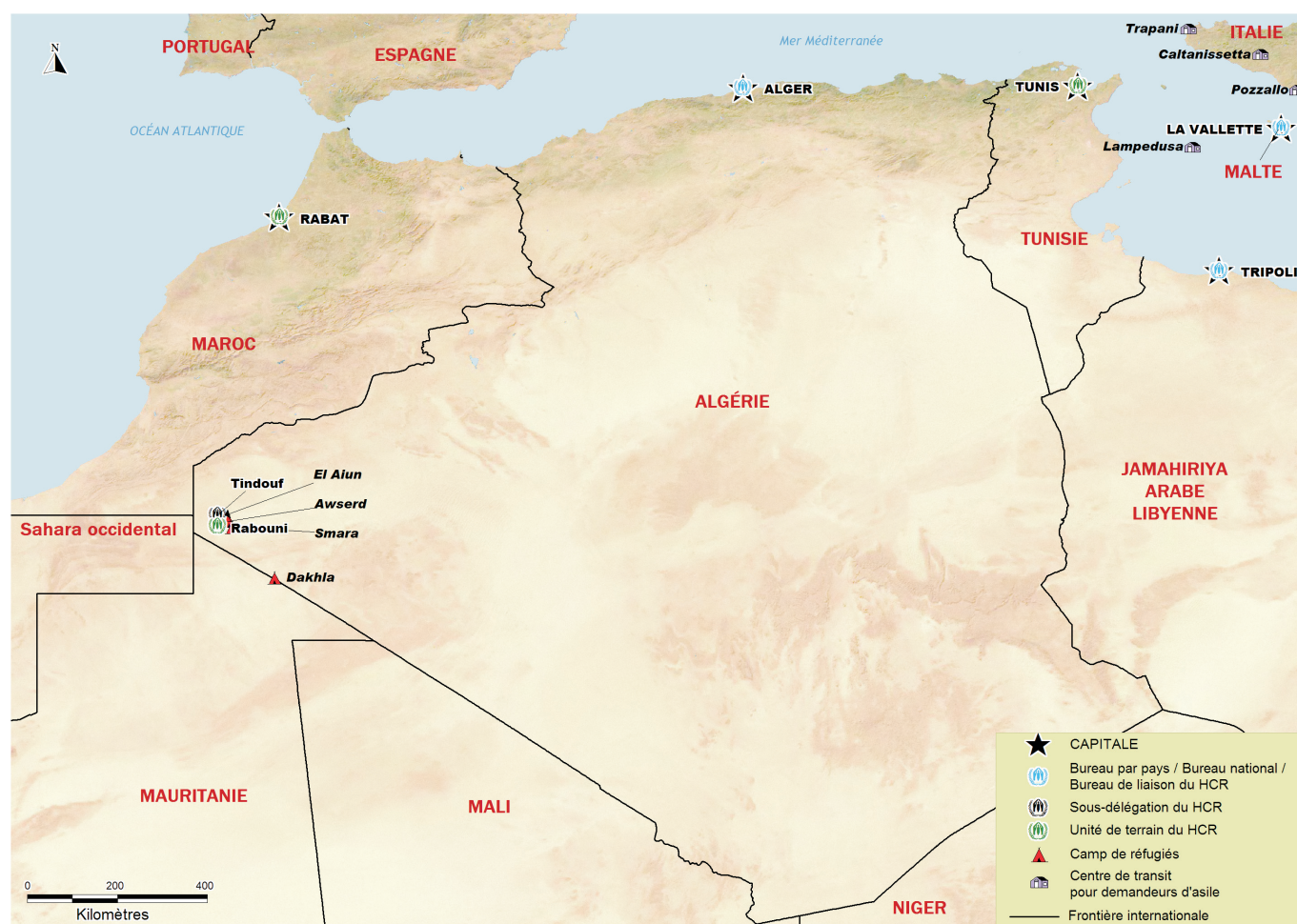


ALGÉRIE



Environnement opérationnel

Contexte

L'Algérie ressent fortement les effets des flux migratoires mixtes. Un grand nombre de migrants, essentiellement originaires de l'Afrique sub-saharienne, se retrouvent bloqués dans le pays après l'échec de leur tentative pour rallier l'Europe par des moyens illégaux. Il y a parmi eux des réfugiés qui relèvent du mandat du HCR. L'Algérie accueille également un nombre indéterminé de réfugiés palestiniens, mais ceux-ci sont bien intégrés.

Quoique signataire de la Convention de 1951 sur les réfugiés et du Protocole de 1967, l'Algérie n'a pas encore mis en place de système d'asile global. Le HCR examine donc les demandes d'asile et assure la détermination du statut de réfugié en vertu de son mandat. À la fin du mois d'août 2009, le HCR avait reconnu 111 réfugiés urbains, dont 70 ressortissants de la République démocratique du Congo (RDC). On dénombrait en outre près de 300 demandeurs d'asile en provenance du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, de la RDC, du Libéria et du Nigéria.

Le pays accueille par ailleurs l'une des plus anciennes populations réfugiées du monde. Les Sahraouis des camps de

Chiffres prévisionnels

| TYPE DE POPULATION | ORIGINE | JAN. 2010 | | DÉC. 2010 – JAN.-2011 | | DÉC. 2011 | |
|-----------------------|-------------------|--------------------|-----------------------------------|-----------------------|-----------------------------------|--------------------|-----------------------------------|
| | | TOTAL DANS LE PAYS | NB PERSONNES ASSISTÉES PAR LE HCR | TOTAL DANS LE PAYS | NB PERSONNES ASSISTÉES PAR LE HCR | TOTAL DANS LE PAYS | NB PERSONNES ASSISTÉES PAR LE HCR |
| Réfugiés ¹ | Sahara occidental | 90 000 | 90 000 | 90 000 | 90 000 | 90 000 | 90 000 |
| | Palestiniens | 4 010 | - | 4 010 | - | 4 010 | - |
| | Pays divers | 150 | 150 | 250 | 250 | 350 | 350 |
| Demandeurs d'asile | Cameroun | 200 | 20 | 150 | - | 120 | - |
| | Pays divers | 300 | 20 | 150 | 10 | 70 | 10 |
| TOTAL | | 94 660 | 90 190 | 94 560 | 90 260 | 94 550 | 90 360 |

¹ Selon les estimations des autorités algériennes, les camps de Tindouf accueillent environ 165 000 réfugiés sahraouis.

Tindouf, situés au sud-ouest de l'Algérie, ont été reconnus d'emblée (*prima facie*) comme des réfugiés lorsqu'ils sont arrivés du Sahara occidental en 1975 et 1976. En l'absence de solution politique au conflit sur le statut du Sahara occidental, il y a peu d'espoir de mettre un terme à la situation critique de ces gens.

Les autorités algériennes estiment à 165 000 le nombre de réfugiés sahraouis hébergés dans les camps. En l'absence d'enregistrement, le HCR vient en aide à 90 000 personnes vulnérables dans les camps. Afin d'améliorer l'état nutritionnel dans les camps, le HCR et le PAM ont distribué 125 000 rations alimentaires par mois depuis le mois de novembre 2007.

● Besoins

Les réfugiés et les demandeurs d'asile urbains sont fréquemment arrêtés et expulsés pour être entrés ou avoir séjourné illégalement dans le pays. Des violences sexuelles et sexistes contre des femmes réfugiées sont également signalées. Les réfugiés urbains ne disposent d'aucune forme de représentation structurée mais le HCR s'efforce de combler cette lacune avec leur concours et celui des autorités.

Les réfugiés et les demandeurs d'asile urbains peuvent se faire soigner gratuitement dans les hôpitaux publics. Ils ont également accès à l'enseignement primaire, grâce à l'appui du HCR. Cependant, le manque de logements adéquats et de produits de première nécessité pose un problème pressant, auquel il a été difficile de remédier.

Le Gouvernement n'accorde aucun statut juridique aux réfugiés urbains. Tous les migrants sont jugés en situation irrégulière et il n'y a pas de possibilités d'intégration sur place. Cependant, les réfugiés parviennent souvent à trouver un emploi dans le secteur informel. À ce jour, aucun réfugié n'a exprimé le souhait de regagner son pays. Le HCR étudie les moyens de réinstaller certains individus.

En raison du climat aride et de l'éloignement de la région de Tindouf, dans laquelle les camps de réfugiés sahraouis sont situés, le HCR subvient aux besoins élémentaires et assure des services essentiels dans la plupart des secteurs : vivres, transport, besoins domestiques, eau, assainissement, santé, abris, services communautaires, éducation, protection et appui opérationnel. Les réfugiés n'ont quasiment aucune possibilité de parvenir à l'autosuffisance.

Les espoirs de rapatriement librement consenti demeureront bien tenus tant que le litige au sujet du Sahara occidental n'aura pas été résolu par des moyens politiques.

| Objectifs principaux |

Environnement de protection favorable

- Améliorer l'espace de protection des réfugiés urbains, notamment en élargissant l'accès à l'asile.
- Améliorer le statut juridique et économique des réfugiés urbains en intervenant auprès du Gouvernement et forgeant de nouveaux partenariats.

Besoins élémentaires et services essentiels

- Améliorer les conditions de vie dans les camps de réfugiés de Tindouf.

| Stratégie et activités |

Le HCR entend forger de nouveaux partenariats avec des organisations de la société civile et des institutions gouvernementales jouant un rôle clé, tant au niveau central que local, afin d'élargir l'espace de protection des réfugiés urbains. Ceux-ci recevront une assistance allant de la délivrance de documents à l'aide matérielle jusqu'à ce qu'une solution durable ait été trouvée. Le Haut Commissariat continuera d'assurer la détermination du statut tout en encourageant le Gouvernement à s'engager davantage auprès des réfugiés. Une cinquantaine de demandeurs d'asile sont enregistrés chaque mois. Le HCR recensera également les réfugiés vulnérables et soumettra des demandes de réinstallation en leur faveur. Il s'attachera à promouvoir la mise en place d'un système national d'asile apte à répondre aux préoccupations des personnes qui ont besoin de protection au sein des mouvements migratoires mixtes. Le Haut Commissariat renforcera sa coopération avec les autorités afin de créer des filières légales de migration et d'élaborer des systèmes de protection pour les victimes de la traite et d'autres personnes vulnérables.

La stratégie de protection des réfugiés sahraouis sera fondée sur une étroite collaboration avec les dirigeants de la communauté. À cette fin, le HCR formera les dirigeants aux droits de l'homme et au droit des réfugiés, tout en leur offrant un appui technique. L'objectif est de garantir le respect des droits des réfugiés dans les camps en conformité aux normes internationales.

Un volet clé de la stratégie en faveur des réfugiés sahraouis consistera à réorienter le programme d'assistance afin d'investir davantage dans l'éducation, la santé et la nutrition.

| Contraintes |

Les réfugiés et les demandeurs d'asile urbains sont traités comme des migrants en situation irrégulière, ce qui leur cause de grandes difficultés. Faute de solution politique au

Cibles prioritaires en 2010

Réfugiés urbains :

- L'accès à l'asile est amélioré car le HCR augmente de 20 pour cent sa capacité d'enregistrement des demandeurs d'asile et d'examen de leur demande.
- Aucun réfugié n'est expulsé pour être entré ou avoir séjourné illégalement dans le pays.
- Des parlementaires sont mobilisés et des institutions gouvernementales essentielles sont sensibilisées à la problématique des réfugiés.
- Tous les besoins essentiels des réfugiés en matière d'abris, de vivres et d'articles non alimentaires sont satisfaits.
- Des activités de renforcement de l'autosuffisance sont mises en oeuvre.
- Des mécanismes aptes à orienter avec efficacité les victimes de la traite sont mis en place et des foyers-refuges ouverts à l'intention des femmes et des jeunes filles.
- Au moins 20 réfugiés urbains vulnérables sont réinstallés.
- L'opinion est sensibilisée aux droits des réfugiés urbains et aux problèmes qu'ils rencontrent.

Réfugiés sahraouis :

- L'état nutritionnel des réfugiés s'améliore, grâce à un panier de produits alimentaires plus complet et à la distribution de vivres frais pour un mois au cours de l'année.
- Quelque 90 000 réfugiés vulnérables reçoivent du thé vert et de la levure déshydratée pour enrichir leur panier alimentaire.
- Les réfugiés disposent d'un volume d'eau conforme aux normes minimales du HCR.
- Les réfugiés bénéficient de bonnes conditions sanitaires dans les écoles et les hôpitaux, ainsi qu'à leur domicile.
- Les soins médicaux proposés dans les camps sont suffisants.
- Quelque 27 000 familles réfugiées bénéficient d'abris améliorés.
- Des infrastructures, des fournitures et des équipements sont disponibles en quantité suffisante, ce qui contribue à l'amélioration de l'éducation.
- L'environnement de protection est amélioré grâce au renforcement des capacités des services de maintien de l'ordre et à la sensibilisation des spécialistes des droits de l'homme.

problème du Sahara occidental, la possibilité de trouver des solutions pour les réfugiés sahraouis demeure minime et les réfugiés resteront tributaires de l'assistance internationale pour leur survie.

| Organisation et mise en oeuvre |

● Coordination

Le HCR entend augmenter le nombre de ses partenaires au sein de la société civile

Présence du HCR en 2010

| | |
|---------------------|----|
| □ Nombre de bureaux | 2 |
| □ Effectifs totaux | 37 |
| International | 7 |
| National | 25 |
| VNU | 5 |

Classe de jeunes réfugiés sahraouis au camp de Smara (Algérie).



H. ABEDI

PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

ONG :

- Association des femmes algériennes pour le développement (AFAD)
- Croissant-Rouge algérien (CRA)
- Enfants Réfugiés du Monde –Pays de la Loire (ERM)
- Rencontre et développement (R&D)
- Scouts musulmans d'Algérie
- Solidaridad Internacional Andalucia
- SOS Femmes en détresse
- Triangle Génération Humanitaire (TGH)

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux :

- Bureau algérien pour les réfugiés et les apatrides (BAPRA) ; ministère des Affaires étrangères
- Division des droits de l'homme, du développement social et des Affaires culturelles, scientifiques et techniques ; ministère des Affaires étrangères

ONG :

- Croix-Rouge espagnole
- MDM Grèce
- Oxfam Belgique

Autres :

- Agence espagnole de coopération internationale (AECID)

algérienne afin de renforcer ses liens avec l'ensemble de la population, améliorer l'assistance prodiguée aux personnes relevant de sa compétence et intensifier son dialogue avec le Gouvernement. Il cherchera également à impliquer le Gouvernement dans les questions d'asile, notamment dans la mise à disposition de logements pour les réfugiés urbains. Le Haut Commissariat recensera en outre les domaines où des activités peuvent être exécutées conjointement, avec d'autres institutions onusiennes, notamment en ce qui concerne la violence sexuelle et sexiste et la traite des personnes. Enfin, il encouragera les médias et les milieux universitaires à s'engager davantage dans la problématique de l'asile.

Le HCR s'appuie sur un réseau de partenaires, qui exécutent des programmes dans les camps de Tindouf. Il entend tirer parti des réalisations passées, en développant ses partenariats avec des institutions des Nations Unies, notamment le PAM, et avec des organisations de la société civile. Il renforcera également sa collaboration avec les chefs de file de la communauté réfugiée

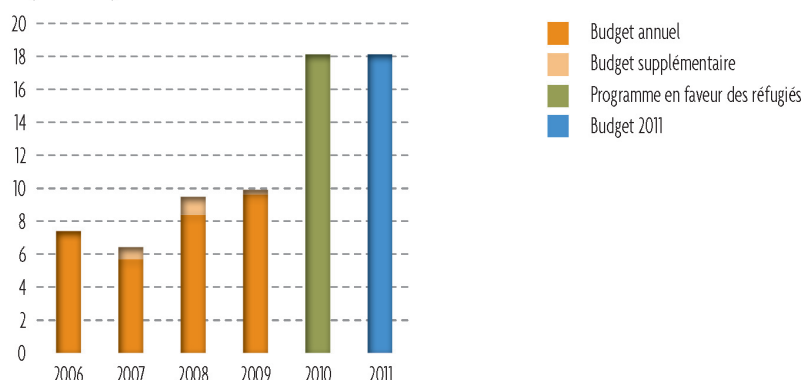
sahraouie, en particulier pour les sensibiliser aux droits des réfugiés et aux droits de l'homme en général.

Informations financières

Le budget du HCR en Algérie, en particulier pour les programmes supplémentaires, a connu des variations ces dernières années. En 2006, le budget a été augmenté pour faire face aux inondations survenues dans les camps de Tindouf. En 2008, il a également connu une hausse, en raison d'allocations en rapport avec les conséquences de l'attentat à la bombe commis contre le bureau d'Alger en décembre 2007, et d'allocations supplémentaires pour le programme en faveur des réfugiés de Tindouf. Les budgets pour 2010 et 2011 ont été multipliés par deux suite à une évaluation des besoins globaux ; le HCR sera ainsi en mesure de répondre aux besoins essentiels des réfugiés, en particulier dans les domaines où des lacunes importantes persistent depuis de nombreuses années.

Budget pour l'Algérie en 2006 – 2011

Millions (dollars E.-U.)



Budget 2010 pour l'Algérie (dollars E.-U.)

| ENTITÉS ET OBJECTIFS | PROGRAMME EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS PILIER 1 |
|--|--|
| Environnement de protection favorable | |
| Cadre juridique national | 28 998 |
| Cadre administratif national | 20 998 |
| Politiques de migrations nationales et régionales | 28 998 |
| Coopération avec les partenaires | 26 272 |
| Politiques de développement national | 18 998 |
| Attitudes du public à l'égard des personnes prises en charge | 21 998 |
| Accès au territoire | 28 998 |
| Non-refoulement | 34 272 |
| Sous-total | 209 531 |
| Procédures de protection équitables | |
| Conditions d'accueil | 37 476 |
| Enregistrement et établissement de profils | 58 744 |
| Accès aux procédures d'asile | 35 202 |
| Détermination de statut juste et efficace | 200 335 |
| Documents individuels | 64 318 |
| Sous-total | 396 075 |
| Protection contre la violence et l'exploitation | |
| Violences fondées sur l'appartenance sexuelle | 85 621 |
| Liberté de mouvement | 43 641 |
| Détention non arbitraire | 97 871 |
| Accès aux solutions juridiques | 54 641 |
| Sous-total | 281 773 |
| Besoins élémentaires et services essentiels | |
| Nutrition | 2 282 761 |
| Eau | 2 240 832 |
| Abris et autres infrastructures | 1 937 865 |
| Articles ménagers et d'hygiène de base | 839 738 |
| Soins de santé primaire | 2 000 711 |
| VIH et sida | 53 806 |
| Éducation | 2 181 863 |
| Services d'assainissement | 38 382 |
| Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques | 617 612 |
| Sous-total | 12 193 570 |
| Autogestion et participation communautaires | |
| Évaluation participative et mobilisation communautaire | 161 424 |
| Autogestion de la communauté et représentation équitables | 96 613 |
| Autosuffisance et moyens d'existence | 539 746 |
| Sous-total | 797 783 |
| Relations extérieures | |
| Relations avec les donateurs | 90 487 |
| Mobilisation des ressources | 70 834 |
| Partenariats | 90 487 |
| Information | 80 016 |
| Sous-total | 331 824 |
| Logistique et appui aux opérations | |
| Chaîne d'approvisionnement et logistique | 1 980 378 |
| Gestion de programme, coordination et appui | 1 915 815 |
| Sous-total | 3 896 193 |
| Total | 18 106 749 |
| Budget 2011 | 18 126 800 |
| Budget 2009 révisé | |
| Budget annuel | 9 604 538 |
| Budget supplémentaire | 292 878 |
| TOTAL | 9 897 416 |

Conséquences d'une insuffisance de financement de l'ordre de 20 à 40 pour cent

- L'accès des demandeurs d'asile urbains à la protection ne s'améliorera pas car le HCR ne sera pas en mesure de statuer sur 300 demandes de statut supplémentaires.
- Le nombre de réfugiés urbains bénéficiant de services essentiels n'augmentera pas.
- 1 500 familles de réfugiés ne recevront pas de nouvelles tentes.
- 125 000 réfugiés sahraouis ne recevront pas de lait en poudre adéquat.
- Le HCR ne pourra pas enregistrer tous les demandeurs d'asile.
- Deux ateliers de formation destinés à des services gouvernementaux n'auront pas lieu.
- Huit camions à ordures ne seront pas achetés et les conditions sanitaires ne s'amélioreront pas dans deux camps.
- L'accès des enfants réfugiés à l'enseignement ne s'améliorera pas et les équipements scolaires nécessaires ne seront pas achetés.